

**Commune
de LA CHAPELLE-MOULIERE**

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Permis de Construire Maison Individuelle

Dossier n° : PC 86058 23 X0001

Déposé(e) le 17/01/2023 Adresse des travaux :

**12 Route DE BONNEUIL MATOURS 86210 LA
CHAPELLE-MOULIERE**

**Nature des travaux : Construction d'un abri de jardin 55
m² et démolition de deux abris de jardin**

Destinataire :

**Monsieur et Madame Francis BEAUPOUX
12 Bis route de Bonneuil-Matours
86210 LA CHAPELLE-MOULIÈRE**

Objet : Rejet – Pièces manquantes non fournies -

Monsieur et Madame,

Vous avez déposé le 17/01/2023 à la mairie de LA CHAPELLE-MOULIERE une demande de Permis de Construire Maison Individuelle.

Par lettre du 15/02/2023 , je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de LA CHAPELLE-MOULIERE en date du **16/05/2023**, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision de rejet.

Vous devrez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Vous établirez un permis global indiquant également la construction de la véranda et du préau.

**Fait à LA CHAPELLE-
MOULIERE,**

Le 25/05/2023

Le Maire  *GRAND*